

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 20 mars 2026**

Ouverture de la séance à 10h

Présents :

M. de Solms Régis, Mme Laurent Anne-Louise, M. Fauriot Jacques, Mme Leger Edith, M. Ferland Pierre, Mme Precigout Vicky, M. Coussy Adrien, Mme Audibert Fabienne, M. Nyland Kevin, Mme Linet Marie, M. Dominique Bertrand.

Ordre du jour :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Vote sur le nombre des Adjoints au Maire
- Election des Adjoints au Maire
- Election du Maire Délégué

Election d'un secrétaire de séance :

M. Coussy Adrien est le secrétaire de séance. Il est le rédacteur des procès-verbaux de la séance.

M. Fauriot Jacques, le plus âgé des membres présents, préside la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Mme Laurent Anne Louise et M. Ferland Pierre sont désignés assesseurs pour les différents votes.

Election du Maire :

Un seul candidat se propose pour le poste de Maire : M de Solms Régis.

Mme Linet Marie ne souhaite pas aller voter.

10 votants se prononcent.

M. de Solms Régis élu Maire (9 pour 1 nul) et s'installe immédiatement.

Vote sur le nombre des Adjoints au Maire :

Sous la présidence de M. de Solms Régis élu maire, le conseil municipal a été invité à voter le nombre d'Adjoints.

Une proposition de 3 Adjoints est faite.

Vote pour à l'unanimité.

Election des Adjoints au Maire :

Un appel à candidatures est lancé.

2 listes sont proposées au vote

- M. Fauriot Jacques, Mme Laurent Anne-Louise, M. Ferland Pierre (9 voix)
- Mme Leger Edith, M. Fauriot Jacques, Mme Linet Marie (2 voix)

Sont élus Adjoints au Maire dans l'ordre de la liste présentée et immédiatement installés : M. Fauriot Jacques, Mme Laurent Anne-Louise, M. Ferland Pierre.

Election du Maire Délégué :

Un appel à candidatures est demandé, deux personnes se proposent à ce poste :

- Mme Leger Edith (3 voix)
- M. Nyland Kévin (8 voix)

A la suite du vote, M. Nyland Kévin est élu Maire délégué.

L'ordre du jour étant fini M. de Solms Régis fait part de la charte de l'élu local et lit la charte de déontologie des élus municipaux de la commune de Marval. Les 11 conseillers municipaux présents la signent.

La charte de l'élu local ainsi que du code général des collectivités territoriales sont distribués à chaque conseiller municipal.

La séance se clôture à 11h01.

Adrien Coussy
Secrétaires de séance



Régis de Solms
Maire

